

ALTERNANTS

Vous avez le droit à des congés pour examens

Bientôt la période des examens pour nos alternants ! Saviez-vous que vous avez droit à des jours pour les préparer ?

Le code du travail et l'accord Alternance d'Enedis prévoient que vous puissiez bénéficier de **5 jours de congés supplémentaires** pour préparer vos examens.

- “ Que vous soyez en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- “ Ces 5 jours sont valables pour toute la durée de votre contrat
- “ Ils peuvent être pris dans le mois qui précède les épreuves officielles, que votre CFA organise ou non des périodes de révision
- “ Ils ne peuvent pas être utilisés pour les périodes d'examens blancs
- “ Ils doivent être saisis dans l'application GTA sous le code EA (Révisions exam alternants)

Si vous préparez un diplôme d'enseignement supérieur, vous avez droit à un congé supplémentaire non rémunéré de 5 jours par semestre (Code GTA : 57_Abs autorisée non rémunérée).

FO souhaite bon courage à tous les alternants qui vont passer leurs examens prochainement et une bonne réussite.

[Retrouvez l'actualité de FO à Enedis sur notre page Intranet.](#)

Vos représentants FO Energie à Enedis

*FO Énergie sur les réseaux sociaux
(Linkedin, Facebook, Instagram, Thread...)*

